

## Informations pour les organisateurs des courses Running

### DOSSIER ORGANISATION :

- 1) **1 formulaire de demande d'organisation d'une course pédestre hors stade, 1 exemplaire du règlement et 1 bulletin d'inscription (pour contrôle) pour obtenir un avis favorable à envoyer 12 semaines avant la date de la course à l'adresse suivante :**

**Comité FFA 37, Maison des sports, Bureau 24, rue de l'Aviation BP 100, 37210 Parçay Meslay**

- 2) **Dossier complet à déposer 8 semaines avant la date de la course soit à votre mairie (si une seule commune traversée) soit à la Préfecture de Tours, Direction des Sécurités, bureau de l'ordre public (si plusieurs communes traversées).** [pref-manifestations-sportives@indre-et-loire.gouv.fr](mailto:pref-manifestations-sportives@indre-et-loire.gouv.fr)

**Pour qu'un dossier soit complet, il vous faut :**

- 1 formulaire de demande d'organisation d'une course pédestre hors stade avec avis favorable (Document FFA)
- demande (s) d'autorisation, exemplaire Préfecture cerfa 15824\*03
- 1 plan détaillé du circuit.
- Les demandes d'autorisation de passage des propriétaires sur les parcelles et chemins privés
- La liste des communes traversées (centre bourgs et territoires communaux).
- La liste des voies empruntées.
- Les arrêtés de circulation établis par les Mairies, le Conseil Départemental ou Tours Métropole Val de Loire.
- 1 plan avec emplacement des signaleurs, des ravitaillements et des épongeages.
- 1 bulletin d'engagement.
- 1 règlement de la course comportant les moyens de secours mis en œuvre.
- l'attestation d'assurance (délai maximum 2 semaines avant la course).
- la ou les convention(s) établies avec les associations de secours, médecin et les sociétés d'ambulance
- Liste des signaleurs avec Nom, prénom, date et lieu de naissance, numéro de permis de conduire.

A noter que l'attestation d'assurance et la liste des signaleurs peuvent être envoyées directement soit à votre mairie ou à la préfecture de Tours jusqu'à 2 semaines avant la date de la course.

✓ MATERIEL :

-A rapporter **le mardi suivant la course** à la Maison des sports, entre 14h30 et 16h.

-A retirer **le mardi précédent la course** à la Maison des sports, entre 16 et 17h.

Un chèque de caution de 500€ pour le matériel ou 10000€ pour Race résult vous sera demandé à la délivrance du matériel. Liste du matériel : <http://www.cdchs37.net/>

Contact Comité FFA 37: Jeannine MARIN 06 89 10 93 78 ou Dominique JEANNEAU 07 86 78 72 90

✓ RESULTATS DES COURSES :

Transmettre les résultats, le plus tôt possible, aux 2 adresses suivantes : [cdchs37@orange.fr](mailto:cdchs37@orange.fr)

et [pin-nicolas@orange.fr](mailto:pin-nicolas@orange.fr)

Formats informatiques acceptés : xls ou txt (excel), nxtr (logica) ou cap(GmCAP) – **Pas de Pdf** pour Nicolas